

52^e Réunion du Comité permanent

En ligne 21 – 29 septembre 2021

UNEP/CMS/StC52/Doc.9.1/Rev.1

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS

(Au 31 août 2021, préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document rend compte de l'état actualisé des contributions au Fonds d'affectation spécial au 31 août 2021 et donne un aperçu de l'exécution du budget de la CMS pour la période allant de janvier à juin 2021 avec les dépenses prévues jusqu'à la fin de décembre 2021 pour assister le Comité permanent dans l'acquittement de ses responsabilités en vertu de la Résolution 9.15.

La révision 1 du document inclut les derniers développements concernant le financement des coûts associés à Umoja.

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS

Contexte

1. Lors de sa treizième réunion (COP13 Gandhinagar 2020) la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a adopté le budget pour la période triennale 2021-2023 par l'intermédiaire de la Résolution 13.2 *Questions financières et administratives*. Le présent rapport fournit au Comité permanent des informations détaillées sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 août 2021. Il fournit également un aperçu de l'exécution du budget pour la période allant de janvier à juin 2021 avec les dépenses prévues jusqu'à la fin décembre 2021.
2. De façon générale les dépenses sont sur la bonne voie. Toutefois d'importantes contributions mises en recouvrement imputables aussi bien à la période en cours qu'à des périodes précédentes demeurent impayées.
3. De plus de nouveaux éléments relatifs au calcul des coûts associés à Umoja et à leur allocation aux Secrétariats de la Famille CMS ont eu une incidence sur le budget.
4. Les termes de références adoptés dans la Résolution 9.15 *La composition et l'organisation du Comité permanent* disposent que ce dernier supervise au nom des Parties le développement et l'exécution du budget [paragraphe 1 e)]. En conséquence le Comité permanent est invité à examiner les informations fournies dans le présent document et à transmettre ses orientations au Secrétariat.

État des contributions mises en recouvrement

5. En vertu de l'article VII paragraphe 4 de la Convention chacune des Parties est tenue de contribuer au budget adopté par la Conférence des Parties pour un exercice donné selon le barème des quotes-parts des Nations Unies. Conformément à la Résolution 13.2 les contributions mises en recouvrement approuvées par la COP13 pour 2021 s'élèvent à 2 748 047 €.
6. Au 31 août 2021 68 pour cent des contributions mises en recouvrement pour 2021 soit 1 862 660 € ont été versées par 40 des 130 Parties. Le total des contributions non versées au 31 août 2021 s'élève à 2 134 394 € (885 387 € pour 2021 1 091 874 € pour la période triennale précédente 2018-2020 et 157 133 € pour les années précédentes). Comme le montre le tableau de l'Annexe 1 sur un total de 130 Parties 58 Parties n'ont pas versé l'intégralité de leurs contributions mises en recouvrement au Fonds d'affectation spéciale pour la période triennale 2018-2020 précédente et 22 Parties ont encore des contributions impayées pour la période antérieure à 2018.
7. Deux nouvelles Parties (la République centrafricaine en août 2020 de façon rétroactive à partir de décembre 2018 et le Turkménistan en janvier 2021) ont adhéré à la Convention après l'adoption de la Résolution 13.2. Le montant total des nouvelles contributions mises en recouvrement imputable aux deux nouvelles Parties s'élève à 2 215 € pour la période 2018-2021.

8. Afin de régler les arriérés le Secrétariat a envoyé des lettres personnalisées en mai et juillet 2020 aux Parties ayant des arriérés de contributions à ce moment-là. En octobre et novembre 2020 le Secrétariat a envoyé à toutes les Parties des courriers accompagnés de factures dûment signées concernant les contributions mises en recouvrement pour 2021 en précisant le montant des arriérés pour les années précédentes le cas échéant. En raison de la fermeture du service postal du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) le Secrétariat envoie aux Parties concernées les copies scannées des reçus des versements des contributions mises en recouvrement une fois les reçus envoyés par l'Unité des contributions du PNUE. En août 2021 le Secrétariat a envoyé de nouveaux rappels concernant les arriérés de 2021 et des années précédentes aux Parties concernées.
9. Au cours de la COP12 plusieurs Parties ont demandé au Secrétariat d'explorer la possibilité de versement des contributions mises en recouvrement autrement que par virement bancaire les frais transactionnels de ces virements étant relativement élevés par rapport au faible montant de leurs contributions. En réponse à ces demandes le Secrétariat a engagé des discussions avec la Division des services internes du PNUE. Des informations supplémentaires pourront être fournies durant la réunion du Comité permanent.
10. Le système d'information comptable du Secrétariat des Nations Unies (Umoja) exigeant que des fonds soient disponibles avant toute prise d'engagement ou dépense les Parties sont instamment priées de s'acquitter de leurs contributions dès que possible de préférence avant la fin du mois de mars de l'année à laquelle elles se rapportent conformément au paragraphe 6 de la Résolution 13.2.

Exécution budgétaire pour la période 2021

11. La COP13 a adopté le budget s'élevant à 2 748 047 € pour 2021 y compris les Dépenses d'appui au programme (Programme Support Costs PSC) de 13 pour cent. En décembre 2020 le Président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat à redéployer 6 181 € du poste budgétaire *Production de matériel d'information* vers le poste budgétaire *Outils TIC développement et maintenance de sites Web* en vue de la mise à niveau du site Web de la CMS.
12. Le tableau de l'Annexe 2 présente des informations détaillées sur les dépenses engagées au cours de la période allant de janvier à juin 2021 et les dépenses prévues de juillet à décembre 2021.
13. Au cours du premier semestre de 2021 les dépenses totales représentaient 40 pour cent du budget total correspondant à 1 103 500 €. La répartition est la suivante :
 - Les dépenses de personnel (administrateurs et personnel d'appui général) se sont élevées à 819 824 € contre un budget de 2 027 584 € soit un taux d'exécution de 40 pour cent.
 - Les dépenses au titre des services contractuels se sont élevées à 76 729 € couvrant tous les engagements contractuels liés à la fourniture de services de traduction (français et espagnol) et à la rédaction des rapports des documents de séance ainsi qu'à la correspondance officielle du Secrétariat soit un taux d'exécution de 70 pour cent.
 - Les dépenses liées aux coûts opérationnels se sont élevées à 75 484 € sur la période allant de janvier à juin 2021 couvrant principalement le coût annuel en 2021 des services informatiques fournis par les Volontaires des Nations Unies ainsi que les coûts semestriels des contrats de location de quatre imprimantes multifonctions. Ce montant inclut en outre les coûts de télécommunication du Secrétariat et les coûts de mise à niveau du site Web de la CMS. Le Secrétariat a par ailleurs acheté du matériel de bureau pour un montant de 1 220 € sur cette période.

- Des dépenses s'élevant à 3 293 € ont été enregistrées à la suite de la 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique qui a eu lieu du 28 juin au 9 juillet 2021. Ces coûts étaient liés aux services techniques fournis sur place par un technicien contractuel spécialisé pour faciliter les services d'interprétation.
14. Pour le second semestre 2021 les dépenses totales devraient s'élever à 1 340 562 €.
 15. Les dépenses de Personnel (administrateurs et personnel d'appui général) pour la période allant de juillet à décembre 2021 devraient s'élever à 1 029 936 € puisque plusieurs postes seront pourvus au second semestre. Des économies estimées à 177 824 € devraient être réalisées à la fin de décembre 2021 en raison des divers postes vacants du Secrétariat au premier semestre et de la réduction du nombre de postes occupés par les membres du personnel du Secrétariat.
 16. Le Secrétariat prévoit d'améliorer l'efficacité de l'unité Information Communication et Diffusion en revalorisant le poste de Spécialiste de l'information (adjoint de première classe) de la CMS de la catégorie P2 à la catégorie P3 et en en faisant la promotion. Ce changement n'engendrera pas de coût en 2021 et le coût annuel pour 2022 et 2023 devrait être de 30 000 \$. La plus grande partie de ces coûts devraient être couverts par des économies réalisées en ne pourvoyant pas un poste à mi-temps de catégorie G4. Cette décision de revalorisation est nécessaire car les responsabilités associées à ce poste dont celles liées à la gestion dépassent largement les responsabilités habituellement attribuées à un adjoint de première classe de catégorie P2. Elle est conforme au rapport d'expert indépendant *Examen du classement des postes* (2016).
 17. Le budget pour les Services contractuels et les fournitures de bureau sera entièrement dépensé. La pandémie de COVID-19 ayant entraîné un basculement des opérations du Secrétariat vers un fonctionnement en ligne le Secrétariat a besoin de matériel informatique plus performant et le budget pour le matériel durable sera entièrement dépensé à la fin de décembre 2021.
 18. Le budget pour les Coûts opérationnels sera partiellement dépensé pour un solde estimé au minimum à 21 709 €. Toutefois la majeure partie de ces économies sont liées à la pandémie de COVID-19 qui a empêché la tenue en 2021 des formations du personnel prévues ; par conséquent tout solde non dépensé pour la formation du personnel sera probablement reporté à l'année prochaine aux mêmes fins.
 19. En ce qui concerne les montants prévus pour l'organisation de la réunion du Comité permanent et de la réunion du Conseil scientifique des dépenses s'élevant à 76 183 € devraient être engagées en raison de la nécessité de plusieurs services techniques pour les plateformes en ligne. En fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 le Secrétariat pourrait également commencer à effectuer des déplacements nécessaires ce qui engendrerait des dépenses au second semestre.

Défis rencontrés par le Secrétariat dans l'exécution du budget pour 2021

Hausse inattendue des Coûts d'initiative interne (frais liés à Umoja) pour les Secrétariats de la Famille CMS

20. Conformément à la Résolution 35/217 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 1980 les fonds d'affectation spéciale de la famille de la CMS sont facturés par le PNUE au taux standard de 13 pour cent de leurs dépenses annuelles en tant que dépenses d'appui aux programmes (Programme Support Costs PSC). Le Directeur exécutif du PNUE conserve une partie des revenus PSC pour financer la partie des services administratifs centraux du PNUE qui soutient les Secrétariats de la famille de la CMS et alloue le reste des

revenus PSC (jusqu'à 66,6 pour cent du total des revenus PSC) au Secrétariat de la CMS pour financer l'Unité de gestion administrative et des fonds de la CMS (AFMU). L'AFMU est composée d'un membre du personnel professionnel et de cinq agents des services généraux qui fournissent les services nécessaires au fonctionnement et à l'administration de tous les secrétariats de la famille CMS couvrant les finances, les ressources humaines, les achats, les voyages et d'autres services.

21. Dans le cadre d'une initiative de réforme administrative, le Secrétariat de l'ONU a déployé un nouveau système de planification des ressources d'entreprise "Umoja" afin de rationaliser les processus opérationnels de l'Organisation des Nations unies. Dans le cadre du Secrétariat de l'ONU, les secrétariats de la famille CMS se sont inscrits sur ce système en juin 2015. Les coûts associés au déploiement d'Umoja ont été initialement absorbés par un budget dédié adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, puis répercutés sur les entités utilisatrices en 2017. Étant donné qu'aucune allocation n'a été incluse dans le budget des fonds d'affectation spéciale de la Famille CMS pour couvrir les coûts associés à Umoja au cours de l'année 2017, le coût attribuable à la Famille CMS (ainsi qu'à tous les autres Secrétariats des AEM administrés par le PNUE) a été exceptionnellement absorbé par le PNUE.
22. Conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, le principe directeur indique que les coûts associés à Umoja doivent être imputés au revenu PSC. Par conséquent, à partir de 2018, les coûts associés à Umoja répartis de la Famille CMS ont été imputés au revenu PSC alloué au Secrétariat de la CMS. Les coûts répartis associés à Umoja pour les Secrétariats de la Famille CMS étaient relativement faibles (28 821 \$ en 2018, 29 256 \$ en 2019 et 32 110 \$ en 2020).
23. En février 2021, le Bureau du Contrôleur du Siège de l'ONU a introduit une nouvelle méthodologie de répartition des coûts associés à Umoja, qui est basée sur le nombre d'employés plutôt que sur le revenu de soutien du programme. En conséquence, les coûts associés à Umoja répartis des Secrétariats de la famille de la CMS pour l'année 2021 ont été augmentés à 89 000 \$ (environ 2 100 \$ par tête). Sur le total de 89 000, les coûts associés à Umoja liés au Secrétariat de la CMS s'élèvent à 33 000 \$ tandis que le montant restant de 56 000 \$ est lié à tous les autres Secrétariats de la Famille CMS. Malheureusement, bien qu'un certain nombre de membres du personnel soient à mi-temps, la nouvelle méthodologie ne différencie pas les membres du personnel à mi-temps dans la répartition des coûts.
24. Afin de faire face à l'augmentation inattendue des coûts associés à Umoja dans cette période intersessionnelle, le Secrétariat a entrepris un examen des revenus PSC projetés qui seront générés par l'ensemble des Secrétariats de la Famille CMS jusqu'en 2023, et des coûts de personnel et autres coûts imputés aux revenus PSC. En conséquence, le Secrétariat sera en mesure de continuer à imputer la plupart des coûts associés à Umoja aux revenus PSC jusqu'en 2023. Cependant, il est prévu un manque à gagner d'au moins 29 000 \$ pour l'ensemble des secrétariats de la famille CMS.
25. Il existe quelques variations entre les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) administrés par le PNUE concernant la manière de couvrir les coûts associés à Umoja. Les organes directeurs de certains AEM ont convenu d'utiliser les fonds de base pour couvrir les coûts associés à Umoja, tandis que d'autres AEM facturent leurs revenus PSC pour les coûts associés à Umoja. Les Parties à la CMS pourraient souhaiter envisager d'inclure les coûts associés à Umoja dans le budget de base lors de la COP14.

26. Pour les Accords et les MdE tels que l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique Nord-Est, de la mer d'Irlande et de la mer du Nord (ASCOBANS), le Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) et le Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats (MdE de l'IOSEA), où le Secrétariat de la CMS fait office de Secrétariat, les organes directeurs respectifs peuvent souhaiter envisager d'inclure les coûts associés à Umoja dans le budget de base lors des réunions de leurs organes directeurs. Le total des coûts associés à Umoja répartis d'ASCOBANS, du MdE Requins et du MdE de l'IOSEA s'élève à 10 500 \$ par an. Cependant, à l'exception du MdE Requins, aucune réunion des organes directeurs n'est prévue à court terme.

Action recommandée

27. Le Comité permanent est invité à prendre note de ce document et à fournir au Secrétariat des commentaires et des orientations si nécessaire.

ANNEXE 1

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 AOÛT 2021 (EN EUROS)**

Partie	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2021	Recouvrements en 2021 pour 2020 et les années antérieures	Recouvrements en 2021 pour 2021	Recouvrements en 2021 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2021	Paiements anticipés pour les années futures
1	Afghanistan	393	-	431			393	431	-
2	Albanie	47	-	492			47	492	-
3	Algérie	-	-	8 491			-	8 491	-
4	Angola	-	-	615			-	615	-
5	Antigua & Barbuda	-	-	122			-	122	-
6	Argentine	100 406	-	56 302	44 279		56 127	56 302	-
7	Arménie	-	-	431		431	-	-	-
8	Australie	-	135 986	135 986			-	-	138 705
9	Autriche	-	-	41 657		41 657	-	-	-
10	Bangladesh	629	-	615			629	615	-
11	Bélarus	-	-	3 015		3 015	-	-	-
12	Belgique	-	-	50 518		50 518	-	-	-
13	Bénin	189	-	185			189	185	-
14	Bolivie (État Plurinational de)	1 416	-	985			1 416	985	-
15	Bosnia Herzegovine	785	-	738			785	738	-
16	Brésil	657 233	-	181 396			657 233	181 396	-
17	Bulgarie	-	-	2 830		2 830	-	-	-
18	Burkina Faso	1 082	-	185			1 082	185	-
19	Burundi	-	139	62			-	-	77
20	Cabo Verde	-	19	62			-	43	-
21	Cameroun	3 677	-	800			3 677	800	-
22	Tchad	2 298	-	246			2 298	246	-
23	Chili	47 066	-	25 044			47 066	25 044	-
24	Congo (Brazaville)	1 032	-	369			1 032	369	-
25	Îles Cook	-	73	62			-	-	11
26	Costa Rica	-	4 232	3 815			-	-	417

Partie	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2021	Recouvrements en 2021 pour 2020 et les années antérieures	Recouvrements en 2021 pour 2021	Recouvrements en 2021 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2021	Paiements anticipés pour les années futures
27 Côte d'Ivoire	-	20 591	800				-	-	19 791
28 Croatie	-	-	4 738		4 738		-	-	-
29 Cuba	27 844	-	4 923				27 844	4 923	-
30 Chypre	-	-	2 215				-	2 215	-
31 République tchèque	-	19 136	19 136				-	-	-
32 Rép démocratique du Congo (Kinshasa)	5 000	-	615				5 000	615	-
33 Danemark	-	-	34 089				-	34 089	-
34 Djibouti	789	-	62				789	62	-
35 République dominicaine	8 353	-	3 261	8 353	3 093		-	168	-
36 Équateur	14 083	-	4 923				14 083	4 923	-
37 Égypte	9 564	-	11 445				9 564	11 445	-
38 Guinée équatoriale	3 996	-	985				3 996	985	-
39 Érythrée	8	-	62				8	62	-
40 Estonie	-	-	2 400				-	2 400	-
41 Eswatini	126	-	122	126	122		-	-	-
42 Éthiopie	629	-	615				629	615	-
43 Union européenne	-	-	68 701		68 701		-	-	-
44 Fiji	-	-	185				-	185	-
45 Finlande	-	-	25 905		25 905		-	-	-
46 France	-	-	272 402		272 402		-	-	-
47 Gabon	9 468	-	923				9 468	923	-
48 Gambie	187	-	62				187	62	-
49 Géorgie	-	-	492		492		-	-	-
50 Allemagne	-	-	374 730		374 730		-	-	-
51 Ghana	-	389	923				-	534	-
52 Grèce	-	-	22 521				-	22 521	-
53 Guinée	344	-	185				344	185	-
54 Guinée-Bissau	2 072	-	62				2 072	62	-
55 Honduras	451	-	554				451	554	-
56 Hongrie	-	-	12 676				-	12 676	-
57 Inde	46 374	-	51 318	46 374	51 318		-	-	-
58 Iran (République Islamique de)	55 558	-	24 490				55 558	24 490	-

Partie	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2021	Recouvrements en 2021 pour 2020 et les années antérieures	Recouvrements en 2021 pour 2021	Recouvrements en 2021 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2021	Paiements anticipés pour les années futures
59	Iraq	27 674	-	7 938			27 674	7 938	-
60	Irlande	-	-	22 828			-	22 828	-
61	Israël	27 057	-	30 151			27 057	30 151	-
62	Italie	-	-	203 486			-	203 486	-
63	Jordanie	645	-	1 292			645	1 292	-
64	Kazakhstan	-	-	10 953		10 953	-	-	-
65	Kenya	2 124	-	1 477	2 124	1 477	-	-	-
66	Kirghizistan	106	-	122			106	122	-
67	Lettonie	-	-	2 892		2 892	-	-	-
68	Liban	-	-	2 892			-	2 892	-
69	Libéria	138	-	62			138	62	-
70	Libye	95 955	-	1 846			95 955	1 846	-
71	Liechtenstein	-	440	554		114	-	-	-
72	Lituanie	-	-	4 369			-	4 369	-
73	Luxembourg	-	-	4 123		4 123	-	-	-
74	Madagascar	52	-	246			52	246	-
75	Mali	516	-	246			516	246	-
76	Malawi	-	16	122			-	106	-
77	Maldives	-	-	246			-	246	-
78	Malte	-	1 046	1 046			-	-	-
79	Mauritanie	366	-	122			366	122	-
80	Maurice	-	-	677			-	677	-
81	Monaco	-	-	677		677	-	-	-
82	Mongolie	-	-	307			-	307	-
83	Monténégro	-	-	246		246	-	-	-
84	Maroc	6 370	-	3 384	2 972		3 398	3 384	-
85	Mozambique	-	-	246			-	246	-
86	Pays-Bas	-	-	83 437		83 437	-	-	-
87	Nouvelle Zélande	-	-	17 906		17 906	-	-	-
88	Niger	2 568	-	122			2 568	122	-
89	Nigéria	50 584	-	15 383			50 584	15 383	-
90	Macédoine du nord	-	-	431			-	431	-
91	Norvège	-	-	46 395		46 395	-	-	-
92	Pakistan	9 355	-	7 076	3 221		6 134	7 076	-

Partie	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2021	Recouvrements en 2021 pour 2020 et les années antérieures	Recouvrements en 2021 pour 2021	Recouvrements en 2021 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2021	Paiements anticipés pour les années futures
93 Palaos	-	4 148	62				-	-	4 086
94 Panama	165	-	2 769				165	2 769	-
95 Paraguay	-	-	985				-	985	-
96 Pérou	7 591	-	9 353	2 788			4 804	9 353	-
97 Philippines	6 182	-	12 614		12 614		6 182	-	-
98 Pologne	-	-	49 349		49 349		-	-	-
99 Portugal	19 677	-	21 536	19 677			0	21 536	-
100 République de Moldova	0	-	185				0	185	-
101 Roumanie	-	-	12 183				-	12 183	-
102 Rwanda	0	167	185				0	18	-
103 Samoa	-	-	62				-	62	-
104 Sao Tomé-et-Principe	882	-	62				882	62	-
105 Arabie saoudite	72 109	-	72 115				72 109	72 115	-
106 Sénégal	1 127	-	431				1 127	431	-
107 Serbie	0	-	1 723				0	1 723	-
108 Seychelles	-	-	122				-	122	-
109 Slovaquie	-	9 414	9 414				-	-	-
110 Slovénie	-	4 676	4 676				-	-	-
111 Somalie	2 072	-	62				2 072	62	-
112 Afrique du sud	-	-	16 737		16 737		-	-	-
113 Espagne	-	-	132 048		132 048		-	-	-
114 Sri Lanka	3 656	-	2 707				3 656	2 707	-
115 Suède	-	-	55 748		55 748		-	-	-
116 Suisse	-	-	70 823		70 823		-	-	-
117 République arabe syrienne	14 274	-	677				14 274	677	-
118 Tadjikistan	-	63	246				-	183	-
119 Togo	169	-	122				169	122	-
120 Trinidad & Tobago	4 163	-	2 461				4 163	2 461	-
121 Tunisie	9 538	-	1 538	1 762			7 776	1 538	-
122 Ouganda	1 547	-	492				1 547	492	-
123 Ukraine	6 480	-	3 507				6 480	3 507	-
124 Émirats arabes unis	-	-	37 904				-	37 904	-
125 Royaume-Uni	-	-	281 016		281 016		-	-	-
126 République-Unie de Tanzanie	629	-	615				629	615	-

Partie	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2021	Recouvrements en 2021 pour 2020 et les années antérieures	Recouvrements en 2021 pour 2021	Recouvrements en 2021 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2020 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2021	Paiements anticipés pour les années futures
127 Uruguay	4 970	-	5 353	4 970			-	5 353	-
128 Ouzbékistan	1 701	-	1 969				1 701	1 969	-
129 Yémen	4 066	-	615				4 066	615	-
130 Zimbabwe	46	-	307				46	307	-
Total	1 385 653	200 535	2 748 047	136 646	1 686 507	138 705	1 249 007	885 387	163 087

ANNEXE 2

EXCÉCUTION DU BUDGET 2021 AU 30 JUIN 2021

(en euros)

Objet de dépense	Budget approuvé		Dépenses			Solde estimé
	Approuvé par la COP13	Redéployé	Jan - Juin	Juil - Dec Projeté	Total	
Coûts de personnel						
Personnel professionnel	1 530 179		612 503	822 929	1 435 432	94 747
Personnel d'appui général	497 405		207 321	207 007	414 327	83 078
Sous-total _Coûts de personnel	2 027 584	0	819 824	1 029 936	1 849 760	177 824
Services contractuels						
Services contractuels (traductions générales et édition de documents) *	95 687		76 548	19 139	95 687	0
Service de la COP13 (interprétation rédaction du rapport)	0		0	0	0	0
Production de matériel d'information	13 530	(6 181)	181	7 168	7 349	0
Sous-total_Services contractuels	109 217	(6 181)	76 729	26 307	103 036	0

Objet de dépense	Budget approuvé		Dépenses			Solde estimé
Coûts de fonctionnement						
Outils TIC développement et maintenance de sites Web	7 036	6 181	14 468	(1 251)	13 217	0
Perfectionnement du personnel (formation retraites etc.)	20 824		0	5 000	5 000	15 824
Services informatiques (UNV)	75 770		50 000	25 770	75 770	0
Services bureautiques (location d'imprimantes hébergement etc.)	10 824		4 878	5 946	10 824	0
Services de communication et de courrier	10 000		6 138	0	6 138	3 862
Divers	4 046		0	2 023	2 023	2 023
Sous-total_ Coûts de fonctionnement	128 501	6 181	75 484	37 488	112 972	21 709
Fournitures						
Fournitures de bureau	6 278		1 220	5 059	6 278	0
Sous-total_ Fournitures	6 278	0	1 220	5 059	6 278	0
Matériel						
Matériel durable	11 366		0	11 366	11 366	0
Sous-total_ Matériel	11 366	0	0	11 366	11 366	0
Déplacements						
Déplacement du personnel	68 951		0	34 475	34 475	34 475
Réunions du Comité permanent	24 371		0	10 000	10 000	14 371
Réunions du Conseil scientifique	55 633		3 293	31 707	35 000	20 633
Sous-total_ Déplacements	148 955	0	3 293	76 183	79 476	69 479

Objet de dépense	Budget approuvé		Dépenses			Solde estimé
Total	2 431 901	0	976 549	1 186 338	2 162 888	269 013
Dépenses d'appui aux programmes	316 147	0	126 951	154 224	281 175	34 972
Total général	2 748 048	0	1 103 500	1 340 562	2 444 063	303 985